



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 28 OCTOBRE 2024

Le vingt-huit octobre deux mille vingt-quatre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.

AMY Renée, FROISSART Jany, DURBESSON Audrey, BURAVAND Jean-Paul, BURAVAND Valérie, Adjointes au Maire.

AUFRERE Jacques, BENEDETTI Gilbert, ROCHE Jean-Louis, POUSSIN Patrick, CATILLON Vincent, MAFFEI Pascal, TEISSEDRE Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

PAONE Nathalie (Pouvoir donné à DURBESSON Audrey), SOLINAS Alexandra (pouvoir donné à Jany FROISSART), DEFIANAS Anne-Laure, BURAVAND Julien (pouvoir donné à Pascal MAFFEI).

Absents :

BRISENO Laetitia, FABRE Patrice.

Rapporteur :

M. Benedetti

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2241-1

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L1123-1 1° et L1123-2

Vu le Code civil, et notamment les articles 713 et 1369

Monsieur Benedetti informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens vacants et sans maître et notamment leurs modalités d'attribution à la commune.

Il expose que d'après la matrice cadastrale, les parcelles ci-dessous :

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	16

Objet de la délibération :
Acquisition de plein droit de biens vacants et sans maître.

N°129/2024

Références cadastrales	Lieu-dit	Contenance (en m ²)	Nature du bien
A 506	Les Abrigans	703	Lande
A 630	Les Abrigans	430	Verger
B 186	Caussane	400	Lande
B 187	Caussane	42	Sol
B 297	Les Grassettes et Les Plaines	1070	Lande
B 1016	Les Blanques et Les Plaines	1065	Lande
E 154	Plan de l'Orme	900	Vigne
E 155	Plan de l'Orme	585	Verger

Appartiendraient à Madame BERLANDIER Jeanne Victoire, née le 10 août 1906 en un lieu inconnu.

Considérant qu'après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière de TARASCON (13), aucun titulaire de droits réels immobiliers n'est identifié.

.../...

Délibération du conseil municipal N° 129/2024 du 28.10.24 (suite)

Considérant qu'après recherches auprès de l'Etat-civil, il a pu être mise en évidence une naissance de Madame BERLANDIER Victoire Jeanne au 10 août 1906 à BOULBON (13), ainsi qu'un décès survenu le 27 août 1993 à TARASCON (13), soit depuis plus de trente ans.

Considérant que la Commune n'a pas eu connaissance qu'un éventuel successible ait pris la qualité d'héritier de Madame BERLANDIER Victoire Jeanne.

Ce bien immobilier revient de plein droit à la commune de BOULBON (13), à titre gratuit.

Il est rappelé que la procédure d'acquisition par une commune d'un bien présumé sans maître n'interdit pas au véritable propriétaire de revendiquer la propriété de son immeuble afin d'en obtenir sa restitution.

Néanmoins, la restitution sera subordonnée au **paiement par le propriétaire (ou ses ayants-droit) du montant des charges qu'ils ont éludées**, ainsi que du **montant des dépenses nécessaires à la conservation du bien engagées par la commune**.

Par exception, l'ancien propriétaire ne pourra plus exiger la restitution de son bien s'il celui-ci a été vendu ou bien aménagé, notamment à des fins d'intérêt général. Il bénéficiera alors d'une **indemnité égale à la valeur de l'immeuble**.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

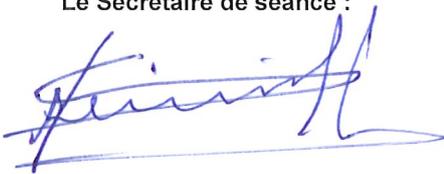
A L'UNANIMITÉ,

Sur la proposition de Monsieur Benedetti,
Après avoir pris connaissance du dossier,
Après en avoir délibéré,

- **EXERCE** ses droits en application des dispositions de l'article 713 du Code civil.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à l'incorporation de ce bien vacant et sans maître.

Et ont signé tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance :



Le Maire :

